

THÉMATIQUE  
SANTÉ



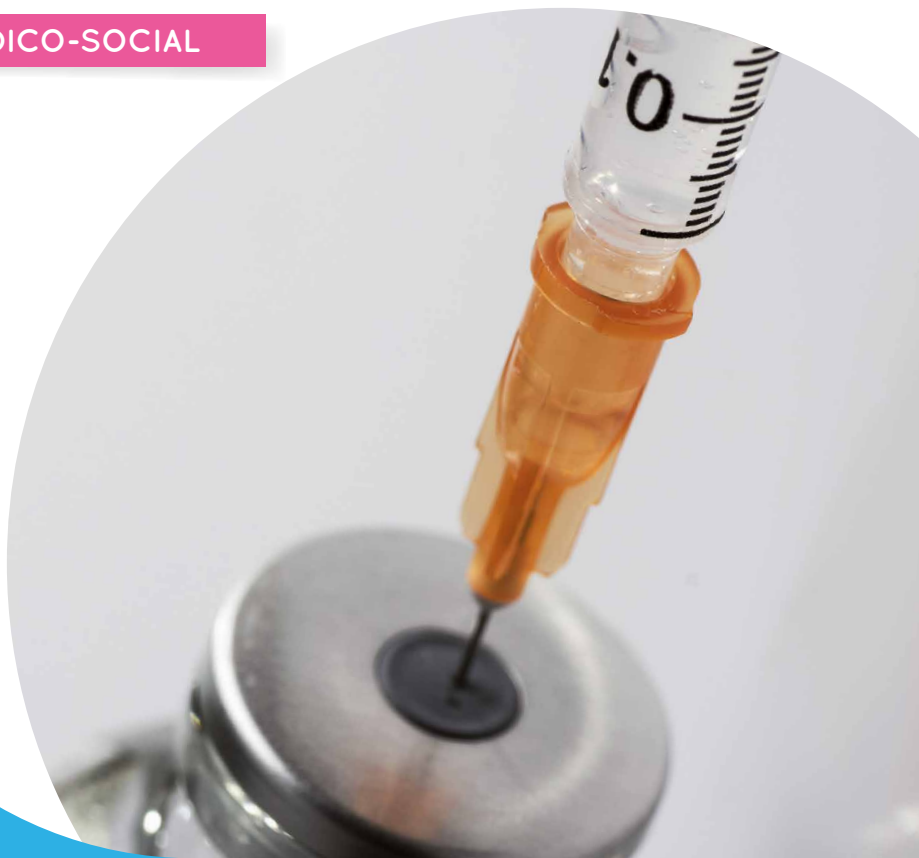
—— Notre équipe au cœur de vos métiers ! ——

# LES VACCINATIONS PROFESSIONNELLES EN MILIEU DE SOIN

SECTEUR

SANTÉ, SANITAIRE, SOCIAL

ET MEDICO-SOCIAL



## LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Textes de référence : article L3111-4 du code de la santé publique, arrêté du 15 mars 1991, arrêtés du 6 mars 2007 et 2 août 2013, circulaire du 16 avril 2007, article L3112-1 et R3112-2 du Code de la santé publique, calendrier vaccinal 2015.  
[www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier\\_vaccinal\\_2015.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Calendrier_vaccinal_2015.pdf)

### QUEL VACCIN ? POUR QUI ?

#### DIPHTÉRIE TÉTANOS POLIOMYÉLITE

Pour les salariés non immunisés appartenant à un **établissement de prévention ou de soins** (hôpitaux, établissements d'hébergement de personnes âgées, de soins dentaires, de garde d'enfants, pour enfants et adultes handicapés, de maintien à domicile, laboratoires...).

#### HÉPATITE B

**Idem après évaluation du risque par le médecin du travail.**

#### FIÈVRE TYPHOÏDE

Pour les salariés de laboratoire d'analyse de biologie médicale manipulant des selles.

#### BCG (tuberculose)

Pour les salariés appartenant à un **établissement de prévention ou de soins, à un établissement sanitaire et/ou social, à un établissement pénitentiaire, pour les assistantes maternelles**. Test tuberculinique à l'embauche.

## LES VACCINATIONS RECOMMANDÉES

**Si l'évaluation de l'exposition au risque biologique le fait apparaître comme utile :** toutes vaccinations.

Recommandées par le chef d'établissement sur proposition et après évaluation du risque par le Médecin du Travail.

### QUEL VACCIN ? POUR QUI ?

#### COQUELUCHE

Pour le personnel de soins dans son ensemble y compris les EHPAD.

#### ROUGEOLE OREILLONS RUBÉOLE (R.O.R.)

Pour les professionnels en contact avec les enfants et professionnels de soins en poste ou en formation.

#### VARICELLE

Pour les professionnels en contact avec enfants et les professionnels de soins en poste ou en formation. Personnel en contact avec des personnes à risque de varicelle grave.

#### GRIPPE

Pour les professionnels de santé ou personnels en contacts réguliers avec personnes à risque (personnes âgées, enfants, immunodéprimés, femmes enceintes).

#### HÉPATITE A

Pour le personnel des établissements de prévention et de soins (y compris en cuisine). Accueil enfants et jeunes handicapés.

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

La vaccination est recommandée dans ces situations particulières :

### QUEL VACCIN ?

### POUR QUI ?

#### INFECTIONS INVASIVES À MÉNINGOCOQUES

En cas de contact étroit avec un malade, discuté au cas par cas par la cellule de crise.

#### FIÈVRE TYPHOÏDE

En cas d'exposition aux selles dans des services hospitaliers spécialisés après évaluation du risque.

#### RAGE

Pour les services vétérinaires ainsi que pour le personnel des laboratoires manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être.

EN CAS DE DOUTE,  
CONSULTEZ  
VOTRE MÉDECIN  
DU TRAVAIL...

## LE RISQUE BIOLOGIQUE AU TRAVAIL

La prévention du risque biologique au travail est définie par le Code du Travail (articles R 4421-1 et suiv.). Sont soumis à cette législation tous les établissements dont l'activité peut exposer les travailleurs à des agents biologiques.

L'analyse des risques est donc indispensable pour savoir quelle est réellement l'exposition des salariés au risque biologique. La démarche de prévention doit être globale, l'employeur est donc tenu de réduire voire supprimer les risques par tous les moyens de protection collectifs et individuels possibles (hygiène, équipement...), la vaccination faisant partie de ces moyens.



## UN PEU D'HISTOIRE

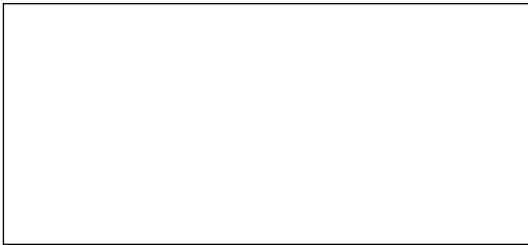


Le mot vaccin vient du latin « vacca » qui signifie vache. En 1796, le médecin britannique Edward JENNER inocule à un petit garçon du pus prélevé sur une fermière atteinte de la « vaccine » ou variole bovine. Quelque temps plus tard, il lui inocule la variole humaine, l'enfant se révèle immunisé.

En 1885, Louis PASTEUR, médecin français, vaccine un jeune berger contre la rage. En 1921, le Dr Albert CALMETTE et le vétérinaire Camille GUERIN mettent au point le vaccin antituberculeux auquel ils donnent leur nom : BCG (bacille de Calmette et Guérin). Leurs travaux faisaient suite à ceux de KOCH, qui avait découvert le bacille responsable de la tuberculose.

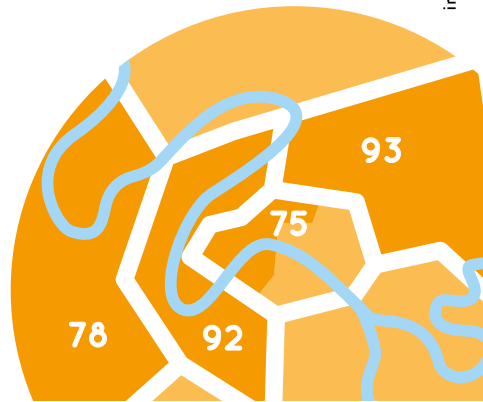
L'équipe de l'**association Horizon Santé Travail** est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches de **prévention** en santé au travail.

### VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL



### NOTRE ZONE D'INTERVENTION

**78** - Yvelines  
**92** - Hauts-de-Seine  
**93** - Seine-St-Denis  
**Paris** - 7<sup>e</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> - 17<sup>e</sup>



Siège social :  
17 Av. du Maréchal Joffre - 92022 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 37 82 82 - Fax : 01 47 25 52 41  
[www.horizonsantetravail.fr](http://www.horizonsantetravail.fr)  
SIREN N° 775 724 123 00234 - APE 8621Z